



PENSION DE FAMILLE

« Le Phare de Lesseps »

- Un logement sans limitation de durée
- Des espaces et des temps collectifs
- Une équipe de professionnel-le-s à vos côtés

CONTACT

PENSION DE FAMILLE

« Le Phare de Lesseps »

47B Rue de LESSEPS – 22000 ST BRIEUC

Tél : 09 66 02 82 77



La Pension de Famille, le Phare de Lesseps, se compose de logements indépendants, loués à des personnes pour une durée indéterminée, et d'un ou plusieurs espaces collectifs permettant la réalisation d'activités communes. L'animation de la vie collective est encadrée par une maîtresse de maison et des travailleurs sociaux. Leur présence a vocation à contribuer à la socialisation des résidents en encourageant les échanges internes et l'intégration dans l'environnement local.

OBJECTIFS :

PUBLIC :

Personnes et familles isolées socialement et/ou affectivement, disposant d'un faible niveau de ressources souhaitant être soutenues dans l'accès et le maintien dans un logement autonome.

MISSIONS :

Faciliter l'accès et le maintien dans un logement autonome et favoriser l'intégration sociale en proposant :

- Un cadre sécurisant et convivial
- La présence quotidienne d'une équipe de professionnel-le-s
- L'attribution d'un logement indépendant sans limitation de durée.
- Une Aide au développement individuel et social : Aide dans la vie quotidienne, accès aux soins, participation à la vie collective de la maison relais, ouverture à la vie sociale locale.

MOYENS :

Un espace collectif ouvert du lundi au samedi
30 places pour 22 logements sur site et 5 logements en diffus.

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

Sous la responsabilité du Directeur Général de l'Association Adalea et de la Directrice du Pôle Logement Hébergement l'équipe se compose de : un chef de service, une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, une animatrice sociale, un travailleur social et une Maîtresse de Maison.

L'ACCOMPAGNEMENT :

Du lundi au samedi une équipe pluri-professionnel-le-s assure une présence sociale rassurante. Elle organise la vie quotidienne, anime des espaces et des temps communs, régule la vie collective et encourage la participation à la vie locale.

La pension de famille propose un accompagnement dont la prise en charge se déroule dans le cadre d'un **projet de vie** contractualisé. Pour chaque habitant est nommé un référent professionnel qui assure le lien avec les partenaires extérieurs.

Un titre d'occupation détermine les rapports entre les résidents et l'association ADALEA, gestionnaire de la pension de famille.

Chaque personne ou famille verse mensuellement **une redevance** dont le montant comprend le loyer et les charges locatives.

Un règlement de fonctionnement fixe les modalités d'organisation de la vie collective au sein de la pension de famille.

MODALITE D'ADMISSION :

Une demande est à effectuer auprès du Service d'Intégration d'Accueil et d'Orientation (SIAO) des Cotes d'Armor.

Suite à la validation de l'orientation, la Pension de Famille prends contact pour une visite et un entretien.

En fonction des logements disponibles une commission territoriale se réunit et étudie les demandes validées. Elle se prononce ou non sur l'admission de la personne.
